



REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE

Réunion du 1^{er} décembre 2017

Participants : Michel CORNIAUX – Dominique HARY - Daniel SION.

Rencontre HEM OLYMPIQUE / TOURCOING BENFICA Coupe de la ligue Futsal du 22/11/2017

La commission,

Considérant le joueur GUENOUNE Chems Eddine, licence n°2543512550 de HEM OLYMPIQUE, suspendu de 1 match ferme (3 avertissements) à compter du 20/11/2017 était encore suspendu le jour de la rencontre,

Dit que le joueur GUENOUNE Chems Eddine ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à HEM Olympique
HEM OLYMPIQUE / TOURCOING BENFICA: score 0 – 3

TOURCOING BENFICA qualifié

Inflige au joueur GUENOUNE Chems Eddine, licence n°2543512550, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 4 décembre 2017 à 00h00, Amende de 100 euros à HEM OLYMPIQUE.

Rencontre COMINES GLAMS / LILLE MOULINS CARREL COUPE NATIONALE FUTSAL du 20/11/2017

Match non joué

Absence de LILLE MOULINS CARREL

Vu le rapport de l'arbitre, la commission déclare LILLE MOULINS CARREL forfait

COMINES GLAMS / LILLE MOULINS CARREL score : 3-0

COMINES GLAMS qualifié

Amende à LILLE MOULINS CARREL : 60€.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 150 euros (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX
Président de séance